



Avis public adressé aux personnes et organismes de l'ensemble du territoire désirant s'exprimer sur le projet de règlement «559-6 amendant le règlement 559 - Plan d'urbanisme »

Conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, lors d'une séance tenue le 5 septembre 2023, le Conseil a adopté le projet de règlement suivant :
« Règlement 559-6 amendant le règlement 559 - Plan d'urbanisme »

AVIS est, par la présente, donné de la tenue d'une assemblée publique de consultation, le mardi 26 septembre 2023, à 18h30 à la salle du conseil municipal de l'hôtel de ville de Valcourt, situé au 1155, rue St-Joseph.

Ce projet de règlement est nécessaire afin d'assurer la conformité du plan d'urbanisme au schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC du Val-Saint-François amendé par le *Règlement numéro 2021-03 modifiant le schéma d'aménagement révisé de la MRC du Val-Saint-François afin d'intégrer des dispositions pour une cohabitation harmonieuse avec les activités minières sur le territoire.*

RÉSUMÉ DU PROJET DE RÈGLEMENT

Ce projet de règlement a pour objet de modifier le *Règlement du plan d'urbanisme numéro 559* afin :

- De modifier un élément de contrainte anthropique identifié au plan d'urbanisme (Activités et sites d'extraction) afin d'y intégrer les sites miniers;
- De mentionner que les activités dans les sites d'extraction et les sites miniers génèrent des impacts négatifs sur le voisinage (bruit, poussière, circulation lourde et érosion) et qu'il est souhaitable des zones de contraintes autour de ces activités dans le but de minimiser les impacts sur la sécurité publique sans les territoires adjacents.

Au cours de cette assemblée, le maire expliquera le projet de règlement et les conséquences de leur adoption et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

Le projet de règlement ainsi que le résumé du projet de règlement peuvent être consultés sur le site Internet valcourt.ca et au bureau de l'hôtel de ville, du lundi au jeudi, entre 8h30 et 12h00 et entre 13h00 et 16h30 et le vendredi entre 8h30 et 12h00.

Ce projet de règlement ne contient aucune disposition susceptible d'approbation référendaire.

DONNÉ À VALCOURT LE 6 SEPTEMBRE 2023

Me Julie Waite, greffière

CERTIFICAT DE PUBLICATION DE LA GREFFIÈRE

Je, soussignée, greffière de la Ville de Valcourt, certifie sur mon serment d'office que le présent avis public a été publié sur le site Internet de la Ville dès le 6 septembre 2023 et affiché au bureau du greffe, à l'Hôtel de ville, le tout conformément à la Loi et le règlement concernant les modalités de publication des avis publics de la Ville de Valcourt.

Me Julie Waite, greffière